

Séance du 12 JUIN 2019

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **12 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 05 juin 2019

DCM N° 26/2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WEBER Héléne et VILLETTE Christelle.**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Pouvoir(s) : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201926RBTRSCOL-DE

**OBJET : ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE
MAINTIEN DE LA GRATUITE & REMBOURSEMENT AUX FAMILLES**

----Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, jusqu'à présent le transport scolaire est gratuit pour les familles. La nouvelle convention prévoit désormais que les familles auront à s'acquitter de leur titre de transport, directement auprès de la Région (démarche en ligne).

---- La gratuité étant maintenue, la commune devra rembourser individuellement les familles, après validation des inscriptions par la Région, pour le montant de 110 euros par enfant (ou 55 euros si le quotient familial est inférieur à 700 euros)

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **CONFIRME** le maintien de la gratuité des services scolaires et péri-scolaires.

* **DECIDE** de rembourser à chaque famille les titres de transport scolaire sur la base de 110 euros par enfant (ou 55 € le cas échéant).

* **AUTORISE** le maire à entreprendre les démarches correspondantes.

--- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

René AVINENS

